YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : ND.1/FI

DECISION N° 2005/225

OBJET : Convention de prestations de service relative à la location et l'installation de matériels de sonorisation et d'éclairage pour la fête de la musique le mardi 21 juin 2005, conclue avec la société « S 2 PROD »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune souhaite dans le cadre de la Fête de la musique, procéder à la location et à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens le mardi 21 juin 2005,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société « S 2 PROD » domiciliée 3 Square Molière 93240 STAINS, représentée par Monsieur Jean José, son Responsable,

DECIDE

DE passer avec la société « S 2 PROD », une convention de prestations de service relative à la location et à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens pour la fête de la musique le mardi 21 juin 2005,

DIT que le montant de la prestation s'élève à 1 588,63 € HT soit 1 900,00 € T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 20 juin 2005

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

